Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20230427-DEC20230427_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20230427/01

DECISION DU MAIRE

portant sur l'acquisition de matériel de vidéo projection et de sonorisation

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 portant lancement des consultations relatives à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires et autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU le code de la commande publique,

DECIDE

Article 1er : D'acquérir auprès de la société Audio Technique Concept à Hagondange, du matériel de vidéo projection et de sonorisation pour un montant de 2 258.00€ HT.

Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 27 avril 2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle